

Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Sec.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 1<sup>er</sup> mars 2021

### ROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 1er mars 2021 à 20h03, par vidéoconférence.

Sont présents en en vidéoconférence les conseillères et conseillers : Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Lise Larochelle et Josiane Perron.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Absences : aucune absence

Est également présente en vidéoconférence Marie-Céline Corbeil, directrice générale et secrétaire-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2021-03-652

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – SÉANCE À HUIS-CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-029 DU 26 AVRIL 2020

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 mars 2021;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 200-029 daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

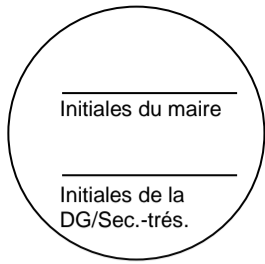
**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéo et par téléphone;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque membre du conseil s'est identifié à voix haute pour confirmer sa présence;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron  
appuyé par la conseillère Josiane Perron  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéo et par téléphone.

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 03 et déclare la séance ouverte.



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Sec.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 1<sup>er</sup> mars 2021

2021-03-653

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly  
appuyé par la conseillère Lise Larochelle  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour de la présente soit le suivant :

#### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

#### **ADMINISTRATION**

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021
4. Première période de questions du public
5. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2020
6. Autorisation des comptes
7. Rapports des différents comités
  - a. Mairie
  - b. Régie incendie
  - c. Loisirs
  - d. Environnement
  - e. Trans-Appel
  - f. Urbanisme
8. Résolution pour réalisations des travaux dans le cadre du PAV -ERL pour l'année 2020
9. Dépôt du rapport annuel de l'application du règlement de gestion contractuelle
10. Adoption de la politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires
11. Résolution concernant les soldes de taxes inférieurs à 10\$ pour les années 2017 à 2019
12. Résolution pour affecter certaines sommes du surplus libre

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

13. Adoption des données relatives au rapport annuel pour la municipalité de Val-Joli pour transmission à la MRC du Val-St-François

#### **TRANSPORT**

14. Résolution pour mandat à FQM services techniques pour réalisation plans et devis
15. Résolution pour déposer une demande de subvention RIRL pour l'année 3 pour les travaux conjoints avec Windsor pour le rang 11
16. Avis de motion et dépôt du règlement 2021-04 décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de pavage sur les rues Bourassa, Du Rocher, De la Falaise, Des Fossés, St-Antoine et Thomas O'Donnell

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

17. Prolongement réseau aqueduc rang 10/rte 249 - Facture finale AVIZO

#### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

#### **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

18. Compte-rendu de l'officier en bâtiment, environnement et agraire – janvier et février 2020  
Point remis

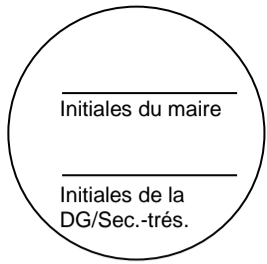
#### **LOISIRS ET CULTURE**

19. Demande de soutien financier phase 2 parc-école Le Tournesol
20. Résolution pour déposer une demande de soutien financier au programme Initiative canadienne pour des collectivités en santé

#### **AUTRES**

Affaires nouvelles et suivi

21. Correction de la résolution 2020-11-560 traitant d'une demande de dérogation mineure pour une marge de recul avant d'un bâtiment principal pour la propriété sise au 242, route 143
22. Résolution modifiant le taux d'intérêts et de pénalité imposé sur les versements de taxes
23. Résolution pour tarifier les branchements aux services municipaux d'aqueduc et d'égout



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Sec.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 1<sup>er</sup> mars 2021

24. Deuxième période de questions

25. Correspondance

- a) École secondaire du Tournesol demande aide financière
- b) Association pulmonaire du Québec
- c) Direction des Communications – MAMH mise en berne du drapeau

26. Levée de l'assemblée

### ADMINISTRATION

2021-03-654

#### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021**

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021.

#### **4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance étant à huis clos, aucun citoyen n'est présent.

Le maire Rolland Camiré fait la lecture de deux questions adressées par le public par écrit.

#### **5. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport financier au 31 décembre 2020 et le rapport du vérificateur.

2021-03-655

#### **6. AUTORISATION DES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** la secrétaire-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron appuyé par la conseillère Lise Larochelle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise jointe aux présentes soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

#### **SALAIRES**

Les chèques de salaires nets pour la période du 1<sup>er</sup> février 2021 1<sup>er</sup> mars 2021 représentent un total net de 14 876,25\$.

Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Sec.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 1<sup>er</sup> mars 2021

### COMPTES À PAYER EN DATE DU 1<sup>er</sup>MARS 2021

Liste des paiements émis ( du 2021-02-03 au 2021-03-01 )

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202100104 (A)			2021-03-02	14	VIVACO groupe coopératif	44,93 \$
202100105 (A)			2021-03-02	32	INFOTECH	41,39 \$
202100106 (A)			2021-03-02	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	170,92 \$
202100107 (A)			2021-03-02	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB. MUNICIPALITÉS	650,06 \$
202100108 (A)			2021-03-02	89	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	6 898,50 \$
202100109 (I)	7918		2021-03-02	182	RÉCUPÉRATION L. MAILLÉ 2016	172,46 \$
202100110 (A)			2021-03-02	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	1 958,91 \$
202100111 (A)			2021-03-02	353	RESSORT DÉZIEL INC	857,45 \$
202100112 (I)	7919		2021-03-02	365	SOCIÉTÉ DE GESTION MATIÈRES	1 171,67 \$
202100113 (A)			2021-03-02	449	GROUPE HBG INC.	1 473,98 \$
202100114 (A)			2021-03-02	678	SANI ESTRIE INC	4 503,99 \$
202100115 (A)			2021-03-02	714	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC	1 105,49 \$
202100116 (A)			2021-03-02	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	202,75 \$
202100117 (A)			2021-03-02	947	ROLLAND CAMIRÉ	90,00 \$
202100118 (A)			2021-03-02	977	IN-FO.CA	126,47 \$
202100119 (A)			2021-03-02	1005	AVIZO EXPERTS-CONSEILS	1 437,19 \$
202100120 (A)			2021-03-02	1109	POULIOT ÉQUIPEMENT DE BUREAU	192,96 \$
202100121 (I)	7920		2021-03-02	1112	Les entreprises express électriques Itée	563,38 \$
202100123 (A)			2021-03-02	1358	MARIE-CÉLINE CORBEIL	90,00 \$
202100124 (A)			2021-03-02	1360	ADN COMMUNICATION	48,18 \$
202100103 (A)			2021-03-02	1365	LES ENTREPRISES JF MARCOTTE	549,96 \$
202100125 (A)			2021-03-02	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.	137,74 \$
202100126 (A)			2021-03-02	1389	AUTOMATION RL	9 699,29 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000

32 187,67 \$

Total des paiements

32 187,67 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques

1 907,51 \$

Total des dépôts direct

30 280,16 \$

32 187,67 \$

### INCOMPRESSIBLES DU MOIS ET FACTURES AUTORISÉES D'AVANCE

Liste des paiements émis ( du 2021-02-02 au 2021-03-01 )

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202100068 (C)			2021-02-05	68	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 836,41 \$
202100069 (C)			2021-02-05	67	MINISTRE DU REVENU	5 312,91 \$
202100070 (C)			2021-02-05	745	FIDUCIE DESJARDINS	1 427,42 \$
202100071 (C)			2021-02-05	8	Retraite QUÉBEC	541,73 \$
202100076 (C)			2021-02-15	78	SINTRA INC	34 009,41 \$
202100079 (C)			2021-02-18	789	ÉNERGIE SONIC INC.	2 781,13 \$
202100080 (C)			2021-02-18	45	PRAXAIR CANADA INC	123,85 \$
202100081 (C)			2021-02-18	28	HYDRO-QUEBEC	133,22 \$
202100082 (C)			2021-02-18	28	HYDRO-QUEBEC	76,66 \$
202100083 (C)			2021-02-18	723	AXION	167,89 \$
202100084 (C)			2021-02-18	115	SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE	4 506,02 \$
202100085 (C)			2021-02-18	1	ACTION PARTAGE WINDSOR	500,00 \$
202100086 (I)	7907		2021-02-18	67	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	6 289,50 \$
202100087 (C)			2021-02-18	964	TELUS	369,73 \$
202100088 (I)	7908		2021-02-19	1188	CYNTHIA NORMANDIN	100,00 \$
202100089 (I)	7909		2021-02-19	1240	AMÉLIE OUELLET	100,00 \$
202100090 (I)	7910		2021-02-19	246	KIM ROSEBERRY	100,00 \$
202100091 (I)	7911		2021-02-19	1385	VICKY CODERRE THOMAS	100,00 \$
202100092 (I)	7912		2021-02-19	1160	FRANCIS CÔTÉ	100,00 \$
202100093 (I)	7913		2021-02-19	1386	ALEXANDRA LEMAY	100,00 \$
202100094 (I)	7914		2021-02-19	453	FRANÇOIS BLANCHARD	100,00 \$
202100095 (I)	7915		2021-02-19	1387	JOANIE MORIN	100,00 \$
202100096 (I)	7916		2021-02-19	1162	JULIE MAURICE	100,00 \$
202100097 (I)	7917		2021-02-19	1388	MARIE-ANDRÉE PÉPIN	100,00 \$
202100099 (C)			2021-02-24	8	Retraite QUÉBEC	4 624,90 \$
202100100 (I)			2021-02-24	745	FIDUCIE DESJARDINS	1 495,58 \$
202100101 (C)			2021-02-24	67	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	5 096,41 \$
202100102 (C)			2021-02-24	68	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 780,29 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000

72 073,06 \$

Total des paiements

72 073,06 \$

Total des paiements émis par type de paiement

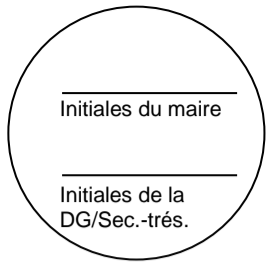
Total des chèques

7 289,50 \$

Total des dépôts direct

64 783,56 \$

72 073,06 \$



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Sec.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 1<sup>er</sup> mars 2021

### 7. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS :

#### a) mairie :

Le maire Rolland Camiré fait état de l'avancement des différents dossiers :  
Pour le dossier Internet haute vitesse, suite à un appel de suivi, la date de fin mars est toujours confirmée pour le branchement du réseau desservant Val-Joli.

Également, le conseil a vérifié et inspecté la boîte du camion Inter et il a été décidé de la changer cette année. Un appel d'offres sur invitation sera lancé prochainement à ce sujet.

#### b) Régie des incendies :

Le conseiller Philippe Verly nous informe que lors de la dernière réunion, nous avons appris que le Directeur Christopher Gray avait été élu par acclamation directeur de secteur pour la région de Sherbrooke de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ). Au niveau des équipements, le système de communication de pagette a été remplacé par un système de communication par cellulaires.

#### c) Loisirs :

La conseillère Josiane Perron fait état des prochains événements dans le dossier des loisirs :

9 mars : rencontre pour le renouvellement de l'entente en loisirs et culture avec la ville de Windsor

13 mars : tournée des nouveau-nés (les sacs seront préparés le 9 mars, Mme Perron sera présente)

16 mars : rencontre du comité d'accueil des nouveaux arrivants

Le concours de sculpture sur neige se poursuit jusqu'au 8 mars, on invite les familles à soumettre une photo de leur sculpture pour gagner un des prix.

#### d) environnement :

La conseillère Josiane Perron mentionne qu'on ne sait pas encore si une distribution d'arbre sera possible cette année par contre, le conseil aimerait quand même tenir une journée de distribution de compost au printemps dès qu'il sera disponible.

#### e) Trans-Appel:

Le conseiller Gilles Perron nous informe qu'à la grande déception de l'organisation, les projets de nouveaux circuits présentés au MTQ n'ont pas encore eu de réponse en raison que tout nouveau projet est présentement remis à plus tard du côté du ministère. De plus, une communication de l'office des personnes handicapées a été reçue aujourd'hui au bureau municipal afin de solliciter les organismes de transport collectifs pour le transport pour la vaccination. M. Perron précise que normalement, c'est le genre de demande qui peut être répondu par Trans-Appel.

#### f) Urbanisme :

Le conseiller Philippe Verly mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontres du CCU.

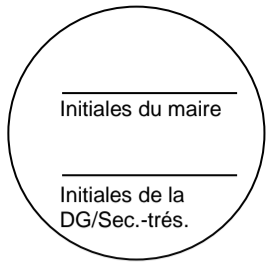
2021-03-656

### 8. RÉOLUTION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PAV-ERL POUR L'ANNÉE 2020

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 57 142 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité de Val-Joli visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par, le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par le conseiller Raymond Côté



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 1<sup>er</sup> mars 2021

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité au montant de 87 658.64 \$, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

### 9. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

La Secrétaire-trésorière dépose le rapport annuel de l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2020.

2021-03-657

### 10. ADOPTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES, ALCOOL, MÉDICAMENTS ET AUTRES SUBSTANCES SIMILAIRES

**ATTENDU QUE** l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail ;

**ATTENDU QUE** tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent sur les lieux du travail ;

**ATTENDU QUE** l'employeur s'engage à prendre les moyens raisonnables pour fournir et maintenir un milieu de travail exempt de drogues, d'alcool et de toutes autres substances similaires ;

**ATTENDU QUE** la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires peut affecter le rendement, le jugement ou les capacités d'un employé et avoir de graves conséquences sur ses collègues, les citoyens de la municipalité et le public en général, incluant l'image et la réputation de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** la *Loi encadrant le cannabis* précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage de cannabis, voire l'interdire complètement ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté

Appuyé par le conseiller Philippe Verly

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Val-Joli adopte la présente politique

2021-03-658

### 11. RÉOLUTION CONCERNANT LES SOLDES DE TAXES INFÉRIEURS À 10\$ POUR LES ANNÉES 2017 À 2019

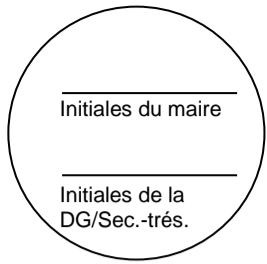
**CONSIDÉRANT QUE** la secrétaire-trésorière a déposé une liste de soldes de taxes inférieurs à 10\$ pour les années 2017 à 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le total de tous ces comptes n'excède pas 15\$ au total

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté

Appuyé par le conseiller Gilles Perron

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Sec.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 1<sup>er</sup> mars 2021

**DE** ne pas prendre de procédure pour récupérer ces soldes pour le moment, le conseil pourra réévaluer la situation si nécessaire.

2021-03-659

### 12. RÉSOLUTION POUR AFFECTER CERTAINES SOMMES DU SURPLUS LIBRE

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers 2020 ont été déposés;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'affecter certaines sommes à titre de surplus réservé

Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle

Appuyé par le conseiller Sylvain Côté

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**affecter la somme de 4 111.56\$ pour un surplus réservé aux fins du paiement de la dette du règlement 2019-5 puisque ces sommes ont été payées par les contribuables visés par le règlement en 2020 et sera applicable au paiement de la dette pour les années 2021-2022-2023-2024 et 2025

**D'**affecter la somme de 21 259.67\$ pour un surplus réservé aux fins du paiement de la dette du règlement 2019-8 puisque ces sommes ont été payées par les contribuables visés par le règlement en 2020 et sera applicable au paiement de la dette uniquement.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-03-660

### 13. ADOPTION DES DONNÉES RELATIVES AU RAPPORT ANNUEL EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE 2020 POUR LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI POUR TRANSMISSION À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec mandate la MRC du Val-Saint-François afin de remettre le rapport annuel en matière de sécurité et incendie

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli doit compléter sa partie du rapport annuel en matière de sécurité et incendie de 2020 et la transmettre à la MRC du Val-Saint-François;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron

Appuyé par le conseiller Philippe Verly

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**D'**entériner la transmission du rapport annuel en matière de sécurité incendie 2020 pour la partie de la municipalité de Val-Joli à la MRC du Val-Saint-François.

### TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

2021-03-661

### 14. RÉSOLUTION POUR MANDAT À LA FQM SERVICES TECHNIQUES POUR RÉALISATION PLANS ET DEVIS

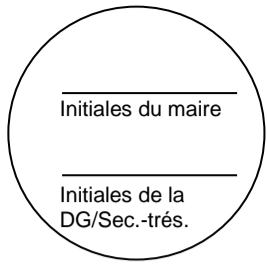
**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli veut réaliser des travaux sur certains tronçons de son réseau routier et soumettre des demandes de subvention dans le cadre de projets PAVL pour l'année 2021.

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de plans et devis est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé un estimé budgétaire à la FQM-Services techniques pour la réalisation de plans et devis;

**CONSIDÉRANT QUE** les relevés d'arpentages ont déjà été réalisés;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Sec.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 1<sup>er</sup> mars 2021

appuyé par le conseiller Raymond Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D' autoriser la réalisation de plans et devis pour les tronçons identifiés sur le rang 9, la Grande Ligne et le rang 14 pour l'année 2021 considérant l'estimé budgétaire de 21 250\$ avant taxes de FQM-services techniques. .

2021-03-662

### 15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU RIRL AN 3 – TRAVAUX CONJOINTS RANG 11 – RÉSOLUTION CONFIRMANT LE RESPECT DES MESURES PARTICULIÈRES DES MODALITÉS D'APPLICATION 2021-2024

Projet : Réfection du 11<sup>e</sup> rang

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Joli a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Val-Saint-François a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Val-Joli désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Val-Joli s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Joli a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

- Estimation détaillée du coût des travaux;
- Offre de services (de gré à gré);
- Bordereau de soumission de l'entrepreneur

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly  
appuyée par la conseillère Josiane Perron  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents et adopté

**QUE** le conseil de la Municipalité de Val-Joli autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

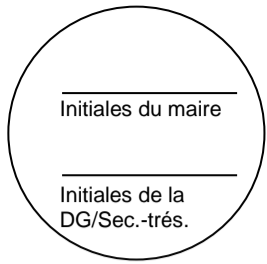
2021-03-663

### 16. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2021-04 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES RUES BOURASSA, DU ROCHER, DE LA FALAISE, DES FOSSÉS, ST-ANTOINE ET THOMAS O'DONNELL

La conseillère Lise Larochelle, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-04 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de pavage sur les rues Bourassa, Du Rocher, De la Falaise, Des Fossés, St-Antoine et Thomas O'Donnell





## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 1<sup>er</sup> mars 2021

- dépose le projet du règlement numéro 2021-04 intitulé règlement numéro 2021-04 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de pavage sur les rues Bourassa, Du Rocher, De la Falaise, Des Fossés, St-Antoine et Thomas O'Donnell.

### HYGIÈNE DU MILIEU

#### 2021-03-664 17. **PROLONGEMENT RÉSEAU AQUEDUC RANG10/RTE 249 – FACTURE FINALE AVIZO.**

**CONSIDÉRANT QUE** AVIZO a déposé sa facture finale pour les travaux de surveillance de chantier pour le projet de prolongement du réseau d'aqueduc et construction d'un poste de suppression au montant de 1437.19\$ taxes incluses

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
appuyée par la conseillère Josiane Perron  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents et adopté

D'autoriser le paiement de la facture no 203504 de Avizo au montant de 1437.19\$

### SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

#### AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 18 **COMPTE-RENDU DE L'OFFICIER EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE JANVIER-FÉVRIER 2021**

*reporté*

#### 2021-03-665 19. **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER PHASE 2 PAR ÉCOLE LE TOURNESOL.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'établissement d'enseignement secondaire Le Tournesol a déposé une demande d'aide financière pour la phase 2 de son projet parc-école;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli souhaite contribuer à ce projet

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron  
Appuyé par la conseillère Lise Larochelle  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** s'engager à verser une subvention de 10 000\$ pour la réalisation des travaux de la phase 2 du projet parc école Le Tournesol.

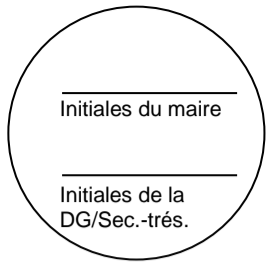
#### 20. **RÉSOLUTION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU PROGRAMME INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ.**

Sujet non traité

### AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

#### 2021-03-666 21. **CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2020-11-560 TRAITANT D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UNE MARGE DE REcul AVANT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 272, ROUTE 143**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2020-11-560



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Sec.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 1<sup>er</sup> mars 2021

**CONSIDÉRANT QUE** la résidence sise au 272, route 143 se situe à une distance de 6.27 mètres de la limite de lot avant;

**CONSIDÉRANT QUE** la résidence sise au 272, route 143 lot 3 677 494 se situe dans la zone AFD-6 du règlement de zonage # 2004-06;

**CONSIDÉRANT QUE** la marge de recul pour les bâtiments principaux est définie à 15 mètres pour la zone AFD-6 dans les grilles de spécifications;

**CONSIDÉRANT QUE** la résidence a été bâtie en 1956 et elle est antérieure au premier règlement d'urbanisme de la Municipalité de Val-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** à l'exception de la marge de recul avant, l'implantation du bâtiment principale et des bâtiments accessoires est conforme au règlement de zonage de la Municipalité de Val-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme avait recommandé d'accepter la demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2020-11-560 ne mentionnait pas la marge de recul minimale en bordure des routes 143 et 249 à l'extérieur des périmètres urbains;

**CONSIDÉRANT QUE** en bordure des routes 143 et 249 et à l'extérieur des périmètres urbains, la marge de recul minimale avant est de 22.86 mètres;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron  
Appuyé par le conseiller Raymond Côté  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande de dérogation mineure autorisant que la résidence sise au 272, route 143 se situe à une distance de 6.27 mètres de la limite de lot avant.

2021-03-667

### 22. RÉSOLUTION MODIFIANT LE TAUX D'INTÉRÊTS ET DE PÉNALITÉ IMPOSÉ SUR LES VERSEMENTS DE TAXES

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement 2021-01 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité est fixé à 10% par année et le taux de pénalité à 5%;

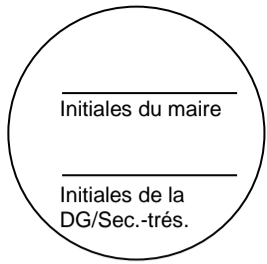
**CONSIDÉRANT QUE** l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu au premier alinéa de cet article, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli doit s'assurer d'avoir les sommes nécessaires pour réaliser les activités de la municipalité :

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite être équitable envers les citoyens qui ont déjà payé la première échéance du compte de taxes;

**CONSIDÉRANT** la demande de citoyens qui ont des difficultés financières compte tenu la situation en raison des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt et de pénalité applicable à toute créance qui lui est due à compter du 30 avril 2021 jusqu'au 29 juin 2021;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron  
appuyé par le conseiller le conseiller Raymond Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Sec.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 1<sup>er</sup> mars 2021

**QUE** le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité à compter du 30 avril 2021 est établi 0 % par année et le taux de pénalité à 0%;

**QUE** ce taux d'intérêt et de pénalité s'applique jusqu'au 29 juin 2021

2021-03-668

### 23. RÉSOLUTION POUR TARIFIER LES BRANCHEMENTS AUX SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite être équitable envers les citoyens qui ont payé ou qui payent pour le financement des infrastructures d'aqueduc et d'égout de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** des immeubles pourraient être raccordés aux infrastructures existantes;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ne souhaite être responsable pour d'éventuels frais pour le raccordement aux infrastructures existantes;

Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle  
Appuyé par la conseillère Josiane Perron  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** voir à adopter un règlement pour tarifier les branchements aux infrastructures d'aqueduc et d'égout et de déposer un tel projet de règlement pour une prochaine séance du conseil municipal.

### 22 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions, la séance étant à huis clos.

### 23. CORRESPONDANCE

- a. École secondaire du Tournesol demande aide financière
- b. Association pulmonaire du Québec
- c. Direction des communications – MAMH mise en berne du drapeau

2021-03-669

### 24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 20 h 36 Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Céline Corbeil,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré, maire